

Anthrax pulmonaire

Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Bacillus anthracis</i>
Réservoir	Environnement, animaux contaminés (laine, cuir)
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • par inhalation de spores lors de manipulation de tissus animaux contaminés dans des locaux mal ventilés • laboratoire: par inhalation de spores • acte de bioterrorisme: par inhalation de spores (nécessité de mesures de décontamination)
Transmission interhumaine	Non
Période d'incubation	1 à 7 jours, possible jusqu'à 60 jours

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante
------------------------	---

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures